

A nos membres

Il s'est écoulé bientôt une année depuis notre mémorable assemblée anniversaire au SCALA de Bâle. Pour notre **assemblée générale du 24 mai 2008**, nous vous invitons dans un lieu très particulier, l'institut de pédagogie curative **Humanus-Haus à Beitenwil** près de Worb, où vivent et travaillent plus de 100 résidents et éducateurs à plein temps. C'est l'une des plus grandes communautés Camphill parmi la centaine répartie dans le monde entier. Ce home **fondé en 1973** par Johanna et Hans Spalinger dans la campagne à une douzaine de kilomètres de Berne réunit actuellement **douze groupes habitant dans huit maisons**. Il comprend des ateliers, un magasin ouvert au public avec un café, un atelier de tissage, une piscine couverte et une grande salle dans laquelle peut se dérouler notre assemblée générale. Les maisons sont intéressantes du point de vue architectural, de même que l'ancien bâtiment principal, une villa datant de 1715. Les nombreux **instruments de musique Choroï et les rouets** fabriqués ici ont fait largement connaître le nom de la Humanus-Haus.

Nous nous réjouissons de votre venue le 24 mai qui permettra de mieux connaître cette communauté anthroposophique à l'occasion de notre assemblée générale. **Wolfgang Huber**, responsable des habitations, et la musicothérapeute **Alice Hasler** donneront au début de notre réunion un aperçu du développement et des nombreuses activités de la communauté, et en particulier de la **musicothérapie**. Après le **repas de midi**, vous aurez la possibilité de participer à une **visite guidée** et, à 16h, d'assister en privé à une répétition générale de «**Pinocchio**», **théâtre musical** que l'orchestre «Fidula» de l'école de musique de Münsingen met en scène pour le 125^{ème} anniversaire de ce célèbre livre pour enfants.

Nous proposons aux membres venant de la région de Bâle de voyager en bus d'Arlesheim à Beitenwil. Les personnes venant par le train peuvent être cherchées à la **gare CFF de Worb**. Nous vous sommes reconnaissants de **vous inscrire rapidement** – pour la navette, le repas de midi et la visite – et de nous retourner le talon ci-joint le **19 mai 2008 au plus tard**. Merci d'avance!

En annexe vous trouverez

- *la facture pour la cotisation*
- *l'invitation à l'assemblée générale avec le bilan, le compte de résultat et le budget*
- *le nouveau prospectus de notre association*
- *la nouvelle brochure «Le rôle de la peur dans l'éveil de la conscience»*

La science a raison dans ce qu'elle dit et tort dans ce qu'elle tait.

Carl Friedrich von Weizsäcker

Succès partiel pour les médecines complémentaires

En novembre dernier, nous avons rapporté l'accueil réservé à notre initiative «Oui aux médecines complémentaires» au Parlement: le **Conseil national l'a rejeté** par 93 voix contre 78, sans contre-projet. Malheureusement, le **Conseil des Etats a également rejeté l'initiative** le 13 décembre 2007, toutefois avec une énorme différence qui améliore considérablement les perspectives de percée de notre objectif politique: en effet, comme nous l'espérons, le Conseiller des Etats Rolf Büttiker (PRD SO) a soumis à la Petite Chambre un **contre-projet direct** avec le titre prometteur «L'avenir des médecines complémentaires». A notre grand étonnement, celui-ci a été **adopté** à 36 voix contre 4 – et même à l'unanimité moins une abstention dans le vote final – bien que, tout comme nous et l'initiative, il exige de la Confédération et des cantons **la prise en compte des médecines complémentaires**. Le contre-projet renonce simplement à une prise en compte «**complète**», ce qui de toute façon nécessite une interprétation et doit être réglé par des lois et des ordonnances après l'éventuelle adoption de l'article constitutionnel par la votation. En même temps, le Conseil des Etats – avec approbation ultérieure du Conseil national – a **rallongé d'un an le délai de traitement de l'initiative** soit jusqu'au 14 mars 2009.

Compte tenu de ce différend, le **Conseil national doit s'occuper du contre-projet** de l'initiative, probablement au cours de la session d'été. La Commission de la santé a examiné mi-février le projet du Conseiller des Etats Büttiker et a décidé, à 16 voix contre 9, d'en poursuivre l'étude. A cet effet, une **consultation est actuellement en cours auprès des cantons**, qui sont aussi très concernés. En principe, le Conseil national a encore le temps jusqu'à mi-mars 2009 d'adopter ou de modifier le contre-projet direct, ou d'élaborer un contre-projet indirect au niveau législatif. Il est cependant probable et fortement à espérer que le Conseil national **accepte le contre-projet direct du Conseil des Etats** au cours de la session d'été et que celui-ci ne soit ni affadi ni rejeté.

Dans le cas favorable, le **comité de l'initiative** devra décider s'il s'en tient à sa **proposition d'article constitutionnel** ou s'il le retire au profit de celui du contre-projet. Une proposition approuvée par le Conseil national et le Conseil des Etats a évidemment **bien plus de chances**, en particulier pour atteindre une majorité populaire et en même temps cantonale. Beaucoup de mesures importantes sont en tout cas déjà prises pour que, même dans le cas du retrait de l'initiative, la **lutte nécessaire pour le vote du contre-projet** soit menée avec votre soutien et soit victorieuse. Les dates éventuelles de votation sont le 30 novembre 2008, le 8 février ou le 17 mai 2009. Le suspense continue!

L'article sur la santé menace la liberté de choix des patients

Heureusement, notre initiative «Oui aux médecines complémentaires» ne sera pas encore mise au vote en juin (comme nous l'avons longtemps craint et comme le souhaitait apparemment le Président de la Confédération, Pascal Couchepin). En effet, compte tenu des trois autres projets qui doivent être soumis indépendamment de cela à la votation, cela aurait été très défavorable. Ceci touche surtout **l'article constitutionnel «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie»**, qui a été élaboré par le Parlement en toute hâte et sans consultation des principaux concernés. Cet article qui

Nous ne pouvons surmonter la peur d'un avenir que nous craignons qu'avec les images d'un avenir que nous voulons.

*Wilhelm-Ernst Barkhoff,
fondateur de la Banque GLS
à Bochum*

n'a **pas été soigneusement réfléchi** veut être un contre-projet promouvant plus de concurrence et de transparence dans l'assurance-maladie et s'oppose à l'initiative de l'UDC «Pour la baisse des primes d'assurance-maladie dans l'assurance de base», initiative qui a été retirée par la suite.

Cet article aux prescriptions innombrables, amenant la confusion et en partie non conformes à la Constitution, veut **abolir des prestations importantes aux dépens de la solidarité et de la liberté de choix** ou les rejeter dans le secteur privé, comme c'était au départ le but de l'initiative de l'UDC. Que la **liberté de contracter** soit ou non introduite par l'article sur la santé est débattu depuis des semaines entre partisans et adversaires. Pour les patients s'orientant aux médecines complémentaires, ceci serait en tout cas fatal, car nombre de leurs médecins traitent surtout des **patients chroniques**. Ceux-ci, de même que les personnes âgées, causent des **coûts élevés**. Le risque est donc grand que les assureurs, qui **privilégient l'aspect économique**, annulent en premier les contrats des prestataires de soins pratiquant des médecines qui considèrent **l'être humain dans son ensemble** et tiennent compte des causes au moins autant que des effets des maladies. Ceci d'autant plus que l'efficacité, l'adéquation et l'économicité des traitements sont ancrées dans la Constitution, certes, mais pas les méthodes selon lesquelles elles doivent être testées.

Sur un point au moins, l'article constitutionnel est clair: les contributions publiques ne devraient plus être versées directement aux prestataires de soins (comme les hôpitaux et les cliniques) mais seulement aux assureurs, qui remboursent les prestations. Ceci constituerait la base d'un **système de financement moniste**. Les hôpitaux seraient financés par une seule source et non plus comme aujourd'hui par un système dualiste, les caisses-maladie d'un côté et les cantons de l'autre. Comme ces contributions publiques atteignent chaque année la somme de **huit milliards de francs**, on peut imaginer quelle **concentration de pouvoir en résulterait pour les assurances-maladie**. Sans contrôle public et efficace, des milliards de francs provenant des contribuables pourraient ainsi être gérés de façon autonome. On comprend donc que l'association des assureurs-maladie «santésuisse» favorise cet article sur la santé, de même que de nombreux politiciens bourgeois et «economiesuisse», la Fédération des entreprises suisses. Par contre, les grandes associations de patients et de consommateurs, la Fédération des médecins suisses (FMH), les Sociétés de dentiste et de pharmacie, l'Association suisse des infirmières et infirmiers et bien entendu la Conférence des directeurs et directrices cantonaux de la santé recommandent de **voter non le 1^{er} juin 2008**.

Interruption de l'étude «Sesam» faute de participants

L'étude «Sesam», destinée à étudier le développement psychique de 3 000 enfants pendant vingt ans a été interrompue en mars 2008, faute d'un recrutement suffisant de femmes enceintes. La cessation de ce projet, approuvé à l'origine par le Conseil fédéral et dans lequel le Fonds national suisse a déjà investi plus de dix millions de francs, a été accueillie sans surprise. Cet échec ne constitue pas seulement une **débâcle pour la direction de ce projet** qui occupe depuis des mois des dizaines de collaborateurs, mais aussi une **défaite cuisante pour tous les responsables** qui avaient défendu ce projet éthiquement douteux jusqu'au dernier moment et malgré les critiques

Offrons-nous de la santé!

Deux catégories de personnes menacent le système excellent et exhaustif de la santé publique en Suisse: d'une part les dérégulateurs assoiffés de concurrence qui promettent des primes plus basses pour acquérir quelques voix électorales, et d'autre part les égoïstes suffisamment bien pourvus pour se payer toutes les médecines du monde grâce à leur trésor personnel.

C'est en leur nom qu'agissent les Conseillers gouvernementaux quand ils ferment des hôpitaux régionaux fonctionnant bien. C'est en leur nom qu'agissent les Conseillers fédéraux quand ils rayent le catalogue des prestations de l'assurance de base.

Les gens se sentent bien pris en charge dans les hôpitaux régionaux. Et veulent des médecines complémentaires comme l'homéopathie, l'acupuncture et la médecine par les plantes. Soyons des citoyens solidaires témoignant de leur volonté commune. Ne nous laissons pas impressionner par des calculs sur quelques francs. Pour que le gouvernement ne puisse plus agir en notre nom.

Beat Leuenberger, rédacteur en chef, éditorial de «Gesundheit Sprechstunde» n° 3 du 8 février 2008

Le rôle de la peur dans l'éveil de la conscience

*C'est au plus tard avec la catastrophe de Tschernobyl que la peur est devenue un phénomène de société majeur, qui a atteint une dimension supplémentaire avec les attentats terroristes du 11 septembre 2001. En Suisse, **une personne sur cinq** serait affectée par **la peur**, que l'on peut qualifier de **maladie de notre époque**. Tout indique une diminution croissante de la conscience et la nécessité urgente d'un élargissement spirituel de l'image matérialiste du monde et de l'être humain.*

***Christian Schopper**, chef de clinique à la Clinique psychiatrique de l'Hôpital universitaire de Zurich, converse avec **Konstanze Brefin Alt**, sur le défi que représente la peur à notre époque et comment celle-ci peut susciter un développement des facultés spirituelles. C'est ainsi que la peur peut perdre son effet paralysant et être surmontée activement dans la vie quotidienne.*

massives. On voit ici se confirmer la justesse des exigences formulées par l'**Appel bâlois contre la technologie génétique** (soutenu par **anthrosana**), avec une pétition qui avait recueilli 12 000 signatures en mars 2006.

La Suisse ratifie définitivement la convention bioéthique

Le 20 mars 2008, le Parlement a approuvé la Convention européenne pour les droits de l'homme et de la biomédecine ainsi que le protocole additionnel interdisant le clonage d'êtres humains. Le **Conseil fédéral** peut désormais **ratifier cette convention** désignée à l'origine **convention bioéthique**, après l'avoir déjà signée, voici neuf ans, en dépit de nos critiques. Une longue phase de résistance de la part d'**anthrosana** et de ses supporters, qui avait commencé en 1995 avec une pétition au Conseil de l'Europe, se termine donc ici.

Pour terminer, nous souhaitons attirer votre attention sur les pièces jointes à cette lettre. Tout d'abord sur la nouvelle brochure de la série «Conscience et Santé»: «**Le rôle de la peur dans l'éveil de la conscience**». Christian Schopper en dialogue avec Konstanze Brefin Alt, montre comment la peur peut être comprise comme un indicateur de sécurités perdues et comme un message de nouvelles connaissances. Ceci nous permet de considérer le phénomène actuel de la peur non plus comme douloureux et menaçant mais de le percevoir, dans la situation actuelle de seuil où se trouve l'humanité, comme une étape décisive à aborder activement. Nous espérons que cette brochure vous donnera de fructueuses idées pour mieux maîtriser la vie quotidienne. Vous trouverez également ci-joint **le nouveau prospectus** de l'association.

Il nous reste à vous remercier chaleureusement pour votre soutien moral et pour le prompt **règlement de votre cotisation** de membre. S'il vous est possible d'y joindre un **don** pour subvenir à nos charges croissantes, nous vous en serions très reconnaissants! Nous vous adressons nos meilleures salutations et tous nos souhaits pour des journées printanières ensoleillées.

Dr Michael Werner, président

Herbert Holliger, responsable de gestion

